

## **Déclaration conjointe franco-algérienne**

### **pour un partenariat industriel et productif**

La France et l'Algérie expriment leur volonté commune de fonder un modèle de coopération qui sera appelé à devenir un moteur pour la Méditerranée de demain.

De part et d'autre de la Méditerranée, nos enjeux se rejoignent, nos problèmes sont similaires et nos solutions peuvent être communes.

Ensemble, nous pourrions relever les défis de la réindustrialisation et de la réduction de la dépendance aux hydrocarbures par la diversification de l'économie. L'Algérie a initié un nouveau plan de modernisation et de développement industriel et technologique. La France s'est elle aussi engagée dans une démarche de redressement de son appareil productif.

Pour faire face aux défis de la mondialisation, nos entreprises doivent, à travers une coopération industrielle ambitieuse, améliorer leur compétitivité pour reconquérir des marchés. Plus la France et l'Algérie sauront bâtir un partenariat global, mieux elles dépasseront la phase de crise internationale à laquelle leurs économies, à des degrés divers, sont confrontées. Pour y parvenir nous devons envisager les voies et moyens pour mieux exploiter nos complémentarités sur la base d'un principe d'égalité et d'échanges réciproques.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons promouvoir la coopération à travers des partenariats industriels et productifs permettant des gains mutuels, obéissant à trois lignes directrices:

- une approche permettant, dans le même temps, la création d'emplois industriels en Algérie et le maintien ou la reconquête des emplois industriels perdus en France ;
- une volonté de conquête commune des marchés émergents, appuyée sur une compétitivité améliorée par notre action commune ;
- une relation stratégique de long terme, filière par filière reposant sur un dialogue pérenne.

En nous appuyant sur les conclusions d'une mission commune sur la coopération industrielle confiée à des experts des deux pays, les Ministères concernés identifieront les filières porteuses, en vue d'un partenariat industriel et productif entre nos deux pays.

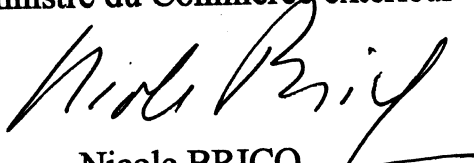
Le dialogue entre les services ministériels et diplomatiques des deux pays sera, à cet effet, engagé à plusieurs échelons pour faire émerger les premières coopérations industrielles.

Le redressement industriel de nos deux pays doit être notre priorité et constituer l'un des axes structurant de notre relation bilatérale. Il doit ainsi permettre de répondre à l'une des attentes premières de nos peuples. Et à cet égard, nous convenons d'agir conjointement pour préparer l'avenir des générations futures et offrir de vraies perspectives à la jeunesse des deux pays.

Fait à Alger le 19 décembre 2012, en double exemplaire en langue française et arabe, les deux textes faisant également foi.

Pour le gouvernement de la  
République Française

La Ministre du Commerce extérieur

  
Nicole BRICQ

Pour le gouvernement de la  
République Algérienne Démocratique  
et Populaire

Le Ministre de l'Industrie, de la petite  
et moyenne entreprise, et de la  
promotion de l'investissement

  
Chérif RAHMANI

Pour le gouvernement de la  
République Française  
Le Ministre du Redressement  
productif

Arnaud MONTEBOURG

